

Image not found or type unknown



Régularisation charges locatives

Par **wp**, le **05/12/2022 à 15:31**

Bonjour,
Je suis locataire depuis avril 2018. Un sinistre inondation est intervenu en 2015, donc avant mon occupation.
Mon bailleur me réclame sa quote part du solde de ce sinistre tel qu'il apparaît sur le compte assurance du syndic, alors qu'il n'apparaît pas dans les charges dites locatives.
Suis-je redevable de cette somme?
Merci pour votre réponse
Walter